

Le 19 avril 2021

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN**, via vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS: Madame Louise Hébert ainsi que messieurs Pierre Martineau, Jean DesRosiers et Christian Laporte.

SONT ABSENTS: Andrew Retchless et Mary Cartmel.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Ouverture de la séance

La mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 15h10.

Les membres du conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation mentionné à l'article 156 du *Code municipal*, au moins deux jours avant la tenue de la présente assemblée.

Madame la Mairesse rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du *Code Municipal*.

21-04-956

1. Séance à huis clos et par vidéoconférence

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 mars 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

***Il est proposé par Pierre Martineau
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

21-04-957

2. Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Christian Laporte
Appuyé par Jean DesRosiers
Il est résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

21-04-958

3. Octroi de contrat – rechargement de certains chemins municipaux

ATTENDU QUE la directrice générale est allée en appel d'offre public pour la fourniture de matériel relativement au rechargement des routes non asphaltées de la municipalité, et ce à raison de plus ou moins 13 500 tonnes de pierres concassées, le tout tel que décidé par le conseil lors de l'adoption du budget en janvier dernier;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe par intérim accompagnée de deux témoins, a procédé à l'ouverture publique en date du 7 avril dernier;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission à ce titre, prix de la tonne métrique, taxes en sus;

- **Construction Goudreau Inc. :** **19.36 \$**

ATTENDU QUE la soumission étant conforme au devis;

Il est proposé par Pierre Martineau

Appuyé par Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat pour la fourniture de matériel relativement au rechargement des routes non asphaltées de la municipalité à la compagnie *Construction Goudreau inc.* à raison de 19.36 \$ de la tonne métrique, taxes en sus, et ce à raison de plus ou moins 13 500 tonnes de pierres concassées.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire n° 02-32000-621.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

21-04-959

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par Pierre Martineau, il est 15h13.

Respectueusement soumis,

Francine Caron Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-
trésorière